GUIDE DE LECTURE
DES TEXTES DU CONCILE VATICAN II

GAUDIUM ET SPES
1965

RÉGIS MOREAU

ARTÈGE ÉDITIONS

Guide de lecture des textes du concile Vatican II
Gaudium et Spes

Abbé Régis Moreau

GUIDE DE LECTURE DES TEXTES DU CONCILE VATICAN II

Gaudium et Spes

ARTÈGE

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

technique. Ainsi, l'art médical, le rapport avec le patient, peut vite se transformer, du fait du grand nombre de machines nécessaires pour les soins dans les hôpitaux, en une série d'actes techniques, mais où le patient n'est pas forcément pris en compte comme personne. La mentalité technicienne acquiert une prédominance sur l'homme, qu'Heidegger avait entrevue et qu'il dénonçait comme « l'essence obnubilante de la technique[19]. » La même idée se retrouve dans la dernière encyclique du Saint Père, qui décrit ainsi la mentalité technicienne actuelle :

Le développement technologique peut amener à penser que la technique se suffit à elle-même, quand l'homme, en s'interrogeant uniquement sur le comment, omet de considérer tous les pourquoi qui le poussent à agir. C'est pour cela que la technique prend des traits ambigus. Née de la créativité humaine comme instrument de la liberté de la personne, elle peut être comprise comme un élément de liberté absolue, liberté qui veut s'affranchir des limites que les choses portent en elles-mêmes. Le processus de mondialisation pourrait substituer aux idéologies la technologie, devenue à son tour un pouvoir idéologique qui exposerait l'humanité au risque de se trouver enfermée dans un a priori d'où elle ne pourrait sortir pour rencontrer l'être et la vérité. Dans un tel cas, tous nous connaîtrions, apprécierions et déterminerions toutes les situations de notre vie à l'intérieur d'un horizon culturel technocratique auquel nous appartiendrions structurellement, sans jamais pouvoir trouver un sens qui ne soit pas notre œuvre. Cette vision donne aujourd'hui à la mentalité techniciste tant de force qu'elle fait coïncider le vrai avec le faisable. Mais lorsque les seuls critères de vérité sont l'efficacité et l'utilité, le développement est automatiquement

nié. En effet, le vrai développement ne consiste pas d'abord dans le "faire". La clef du développement, c'est une intelligence capable de penser la technique et de saisir le sens pleinement humain du "faire" de l'homme, sur l'horizon de sens de la personne prise dans la globalité de son être. Même quand l'homme agit à l'aide d'un satellite ou d'une impulsion électronique à distance, son action reste toujours humaine, expression d'une liberté responsable. La technique attire fortement l'homme, parce qu'elle le soustrait aux limites physiques et qu'elle élargit son horizon. Mais la liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale. Il en résulte qu'il est urgent de se former à la responsabilité éthique dans l'usage de la technique. Partant de la fascination qu'exerce la technique sur l'être humain, on doit retrouver le vrai sens de la liberté, qui ne réside pas dans l'ivresse d'une autonomie totale, mais dans la réponse à l'appel de l'être, en commençant par l'être que nous sommes nous-mêmes[20].

Sur le temps aussi, l'intelligence humaine étend en quelque sorte son empire : pour le passé, par la connaissance historique ; pour l'avenir, par la prospective et la planification. Les progrès des sciences biologiques, psychologiques et sociales ne permettent pas seulement à l'homme de se mieux connaître, mais lui fournissent aussi le moyen d'exercer une influence directe sur la vie des sociétés par l'emploi de techniques appropriées. En même temps, le genre humain se préoccupe, et de plus en plus, de prévoir désormais son propre développement démographique et de le contrôler.

Les progrès des différentes sciences, celles dites *exactes*

comme celles qualifiées d'*humaines*, se manifestent dans la volonté, clairement affichée dans les années soixante :

- de maîtriser la terre et l'espace ;
- de maîtriser le temps (par la planification économique et par celles des naissances) ;
- de maîtriser l'homme, à travers la biologie, la sociologie et la psychologie.

Le mouvement même de l'histoire devient si rapide que chacun a peine à le suivre. Le destin de la communauté humaine devient un, et il ne se diversifie plus comme en autant d'histoires séparées entre elles. Bref, le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive : de là naît, immense, une problématique nouvelle, qui provoque à de nouvelles analyses et à de nouvelles synthèses.

L'essentiel est résumé en ces quelques propos, qui expliquent bien des incertitudes de notre temps : le genre humain passe d'une notion plutôt statique de l'ordre des choses à une conception plus dynamique et évolutive. Les lois de l'évolution en biologie, la meilleure connaissance de l'histoire des hommes, de leur sociologie, font que la nature humaine est davantage vue comme progressant.

6- Changements dans l'ordre social

Du même coup, il se produit des changements, de jour en jour plus importants, dans les communautés locales traditionnelles (familles patriarcales, clans, tribus, villages), dans les différents groupes et les rapports sociaux. Une société de type industriel s'étend peu à peu, amenant certains pays à une économie

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

temps », in in A. A. V. V., *L'Église dans le monde de ce temps. t. 2 : commentaires*, « Unam sanctam, 65b », Cerf, 1967, p. 171-172.

17. Cf. CONGAR, Y. M.-J., *Les signes des temps. Réflexion théologique*, in A. A. V. V., *L'Église dans le monde de ce temps. t. 2 : commentaires, op. cit.*, p. 214.

18. Pereña Vicente, dans son commentaire, rappelle quelques statistiques établies par un sociologue : entre 500 avant Jésus-Christ et 1918, le monde connut 904 conflits armés ; la première guerre mondiale fit, à elle seule, plus de morts que les 903 autres réunis ! Cf. PERENA VICENTE, L., *La construccion de la paz internacional*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit.*, p. 601.

19. Cf. HEIDEGGER, M., *La question de la technique*, in *Essais et conférences*, Gallimard, 1958, p. 9-48.

20. BENOÎT XVI, *Lettre encyclique « Caritas in veritate »*, n. 70.

21. TOCQUEVILLE, A. (de), *De la démocratie en Amérique*, Pocket, 2000, p. 23-24 : « Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux Etats-Unis, ont attiré mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions. Je découvris sans peine l'influence prodigieuse qu'exerce ce premier fait sur la marche de la société ; il donne à l'esprit public une certaine direction, un certain tour aux lois ; aux gouvernants des maximes nouvelles, et des habitudes particulières aux gouvernés. Bientôt, je reconnus que ce même fait étend son influence fort au-delà des mœurs politiques et des lois, et qu'il n'obtient pas moins d'empire sur la société civile que sur le gouvernement : il crée des opinions, fait naître des sentiments, suggère des usages et modifie tout ce qu'il ne

produit pas. Ainsi donc, à mesure que j'étudiais la société américaine, je voyais de plus en plus dans l'égalité des conditions le fait générateur dont chaque fait particulier semblait descendre, et je le retrouvais sans cesse devant moi comme un point central où toutes mes observations venaient aboutir. Alors je reportai ma pensée vers notre hémisphère et il me sembla que j'y distinguais quelque chose d'analogue au spectacle que m'offrait le nouveau monde. Je vis l'égalité des conditions qui, sans y avoir atteint comme aux Etats-Unis ses limites extrêmes, s'en rapprochait chaque jour davantage ; et cette même démocratie qui régnait sur les sociétés américaines me parut en Europe s'avancer rapidement vers le pouvoir. De ce moment, je conçus l'idée du livre qu'on va lire. » Id., p. 285-286 : « Je n'ignore pas que, chez un grand peuple démocratique, il se rencontre toujours des citoyens très pauvres et des citoyens très riches ; mais les pauvres, au lieu d'y former l'immense majorité de la nation comme cela arrive toujours dans les sociétés aristocratiques, sont en petit nombre, et la loi ne les a pas attachés les uns aux autres par les liens d'une misère irrémédiable et héréditaire. Les riches, de leur côté, sont clairsemés et impuissants ; ils n'ont point de privilèges qui attirent les regards ; leur richesse même, n'étant plus incorporée à la terre et représentée par elle, est insaisissable et comme invisible. De même qu'il n'y a plus de races de pauvres, il n'y a plus de races de riches ; ceux-ci sortent chaque jour du sein de la foule et y retournent sans cesse. Ils ne forment donc pas une classe à part, qu'on pourrait aisément définir et dépouiller. Entre ces deux extrémités de sociétés démocratiques, se trouve une multitude innombrable d'hommes presque pareils, qui, sans être précisément ni riches ni pauvres, possèdent assez de biens pour désirer l'ordre, et n'en ont pas assez pour exciter l'envie. »

22. Cf. Romains 7, 14 sqq.

23. A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes*, *op. cit*., note III A, p. 64.

24. Cf. 2 Corinthiens 5, 15.

25. Cf. Actes des Apôtres 4, 12.

26. Cf. Hébreux 13, 8.

27. Cf. Colossiens 1, 15.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

qu'il revient lorsqu'il fait retour en lui-même où l'attend ce Dieu qui scrute les cœurs et où il décide personnellement de son propre sort sous le regard de Dieu. Ainsi, lorsqu'il reconnaît en lui une âme spirituelle et immortelle, il n'est pas le jouet d'une création imaginaire qui s'expliquerait seulement par les conditions physiques et sociales, bien au contraire, il atteint le tréfonds même de la réalité.

Le second paragraphe a pour but d'exposer la dignité de l'âme humaine mais il n'emploie le terme d'âme qu'à la fin, fidèle à la démarche inductive qu'entend promouvoir le document. Il constate d'abord que l'homme se perçoit comme supérieur à la matière et ne se réduit pas à son propre corps, contre tous les matérialismes et biologismes de notre époque ; il n'est pas non plus un simple élément de la nature ni un rouage de la culture, comme le voudrait le socialisme. Par sa transcendance, l'homme dépasse la nature et la société.

Qu'est-ce qui lui permet d'être ainsi supérieur et aux animaux et à la société ? C'est ce que notre texte appelle son intériorité : ce terme, à la fois biblique et philosophique, désigne la vie propre à l'homme, la vie intérieure, le cœur au sens biblique, ce centre de toute la personne. L'intériorité regroupe :

- la vie intellectuelle ;
- la vie morale ;
- la vie spirituelle ;
- le retentissement de la sensibilité à l'intérieur de nous.

Enfin, *Gaudium et Spes* 14 conclut en mentionnant le terme d'âme qualifiée de spirituelle et d'immortelle, reprenant ainsi la Tradition chrétienne.

Toutefois, selon le cardinal Ratzinger, ce passage ne parvient pas tout à fait à son but : surmonter le dualisme âme-corps[42]. En effet, le lien entre âme et corps n'est pas tellement explicité : or,

qu’est-ce qui les unit ? Il faudrait approfondir la notion d’intériorité.

15- L’intelligence

Ce paragraphe traite de la dignité de l’intelligence et de différents thèmes qui lui sont connexes : la vérité, la sagesse.

Participant à la lumière de l’intelligence divine, l’homme a raison de penser que, par sa propre intelligence, il dépasse l’univers des choses. Sans doute son génie au long des siècles, par une application laborieuse, a fait progresser les sciences empiriques, les techniques et les arts libéraux. De nos jours il a obtenu des victoires hors pair, notamment dans la découverte et la conquête du monde matériel. Toujours cependant il a cherché et trouvé une vérité plus profonde. Car l’intelligence ne se borne pas aux seuls phénomènes ; elle est capable d’atteindre, avec une authentique certitude, la réalité intelligible, en dépit de la part d’obscurité et de faiblesse que laisse en elle le péché.

L’intelligence humaine participe à la lumière de l’intelligence divine : elle est donc liée à l’image de Dieu en nous[43]. Par elle, l’homme est capable de dépasser l’univers des choses, c’est-à-dire les simples sensations et les phénomènes, pour atteindre une réalité plus profonde : l’universel, et, finalement, l’être et les notions métaphysiques. Notre texte énumère ensuite les conquêtes de l’esprit humain : la science, la technique, les arts libéraux. Nous retrouverons ces thèmes dans les troisième et quatrième chapitres de cette partie, à propos de l’activité humaine dans le monde et de la culture, où l’on reparlera d’ailleurs de l’image de Dieu. Mais, en même temps, l’intelligence humaine recherche quelque chose de plus profond

que la simple organisation du monde. En dépit de la marque du péché, elle peut parvenir à une vérité à laquelle elle aspire. C'est un paradoxe : si l'esprit de l'homme est tout puissant par rapport aux phénomènes, sa recherche est beaucoup plus difficultueuse quant aux vérités métaphysiques, qui demandent un engagement plus grand.

Enfin, la nature intelligente de la personne trouve et doit trouver sa perfection dans la sagesse. Celle-ci attire avec force et douceur l'esprit de l'homme vers la recherche et l'amour du vrai et du bien ; l'homme qui s'en nourrit est conduit du monde visible à l'invisible.

La sagesse est la perfection de l'intelligence humaine, qui ne s'épuise donc pas dans la raison scientifique ou technicienne. Elle attire l'homme vers la recherche du bien, vers les réalités invisibles.

Plus que toute autre, notre époque a besoin d'une telle sagesse, pour humaniser ses propres découvertes, quelles qu'elles soient. L'avenir du monde serait en péril si elle ne savait pas se donner des sages. Pourquoi ne pas ajouter cette remarque : de nombreux pays, pauvres en biens matériels, mais riches en sagesse, pourront puissamment aider les autres sur ce point.

Cette sagesse est encore plus nécessaire de nos jours, où l'homme a tendance à se laisser obnubiler par la technique. Le monde est à conquérir, et cette domination alimente notre volonté de posséder. Il nous faut prendre du recul, pour vivre pleinement toutes les dimensions de notre vie humaine et lutter contre cette fascination, qui ne remplit par le cœur, les aspirations les plus profondes. Heidegger lui-même l'avait noté

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L’Église, fidèle à la fois à Dieu et à l’homme, ne peut cesser de réprouver avec douleur et avec la plus grande fermeté, comme elle l’a fait dans le passé[57], ces doctrines et ces manières de faire funestes qui contredisent la raison et l’expérience commune et font déchoir l’homme de sa noblesse native.

L’athéisme est présenté comme « contraire à la raison et à l’expérience humaines » et à la « noblesse de l’homme. » Rien de moins ! Il est contraire à l’essence de l’homme.

Elle s’efforce cependant de saisir dans l’esprit des athées les causes cachées de la négation de Dieu et, bien consciente de la gravité des problèmes que l’athéisme soulève, poussée par son amour pour tous les hommes, elle estime qu’il lui faut soumettre ces motifs à un examen sérieux et approfondi.

Voilà l’attitude nouvelle, inspirée par la volonté de Paul VI de dialogue (thème central de son encyclique *Ecclesiam suam*) : devant le développement du phénomène, on ne saurait se contenter de condamnations d’ordre intellectuel, il faut essayer de comprendre. C’est une nouvelle attitude de l’Église, toute empreinte de miséricorde[58] : l’Église entrevoit les choses de plus haut, du point de vue de Dieu.

L’Église tient que la reconnaissance de Dieu ne s’oppose en aucune façon à la dignité de l’homme, puisque cette dignité trouve en Dieu lui-même ce qui la fonde et de qui l’achève. Car l’homme a été établi en société, intelligent et libre, par Dieu son Créateur. Mais surtout, comme fils, il est appelé à l’intimité même de Dieu et au partage de son propre bonheur. L’Église enseigne, en outre, que l’espérance eschatologique ne diminue pas l’importance des tâches terrestres, mais en soutient bien

plutôt l'accomplissement par de nouveaux motifs. À l'opposé, lorsque manquent le support divin et l'espérance de la vie éternelle, la dignité de l'homme subit une très grave blessure, comme on le voit souvent aujourd'hui, et l'énigme de la vie et de la mort, de la faute et de la souffrance reste sans solution : ainsi, trop souvent, les hommes s'abîment dans le désespoir.

Il n'y a pas d'opposition entre Dieu et l'homme car Dieu appelle l'homme à une vie plus haute. Nous retrouvons l'idée que l'homme sans Dieu est incomplet.

L'espérance en Dieu ne détourne pas l'homme des réalités terrestres : nous verrons l'articulation entre les deux plus avant dans le texte conciliaire, mais il s'agit là d'une réponse au marxisme et à un certain individualisme chrétien un peu pessimiste restreignant la vie de foi à un idéal monastique. L'enjeu de la constitution est de retrouver la vérité des réalités terrestres, leur plénitude, conformément à la pensée des Pères et de saint Thomas, assez optimiste en la matière.

Pendant ce temps, tout homme demeure à ses propres yeux une question insoluble qu'il perçoit confusément. À certaines heures, en effet, principalement à l'occasion des grands événements de la vie, personne ne peut totalement éviter ce genre d'interrogation. Dieu seul peut pleinement y répondre et d'une manière irrécusable, lui qui nous invite à une réflexion plus profonde et à une recherche plus humble.

L'homme demeure un mystère pour lui-même : il n'a pas la clef de sa propre condition. Mais il le sent obscurément à certains moments privilégiés de sa vie, où les questions fondamentales le tentent : il perçoit alors sa petitesse et son ouverture à l'absolu.

Néanmoins, le nombre croît de ceux qui, face à l'évolution présente du monde, se posent les questions les plus fondamentales ou les perçoivent avec une acuité nouvelle. Qu'est-ce que l'homme ? Que signifient la souffrance, le mal, la mort, qui subsistent malgré tant de progrès ? À qui bon ces victoires payées d'un si grand prix ? Que peut apporter l'homme à la société ? Que peut-il en attendre ? Qu'adviendra-t-il après cette vie ?[59]
Quant au remède à l'athéisme, on doit l'attendre d'une part d'une présentation adéquate de la doctrine, d'autre part de la pureté de vie de l'Église et de ses membres. C'est à l'Église qu'il revient en effet de rendre présents et comme visibles Dieu le Père et son Fils incarné, en se renouvelant et en se purifiant sans cesse, sous la conduite de l'Esprit Saint. Il y faut surtout le témoignage d'une foi vivante et adulte, c'est-à-dire d'une foi formée à reconnaître lucidement les difficultés et capable de les surmonter. D'une telle foi, de très nombreux martyrs ont rendu et continuent de rendre un éclatant témoignage. Sa fécondité doit se manifester en pénétrant toute la vie des croyants, y compris leur vie profane, et en les entraînant à la justice et à l'amour, surtout au bénéfice des déshérités. Enfin ce qui contribue le plus à révéler la présence de Dieu, c'est l'amour fraternel des fidèles qui travaillent d'un cœur unanime pour la foi de l'Évangile et qui se présentent comme un signe d'unité.

La meilleure présentation de la doctrine, d'une manière plus adaptée à notre temps, était le souhait de Jean XXIII au moment de la convocation du concile[60]. On rappelle la nécessité d'un témoignage plus vrai.

L'Église, tout en rejetant absolument l'athéisme, proclame toutefois, sans arrière-pensée, que tous les hommes, croyants et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

voies logiques de la pensée, lesquelles, bien souvent, rejoignent les itinéraires de notre école classique. Contre la volonté de ceux-là mêmes qui pensaient forger par là une arme invincible pour leur athéisme, cette démarche, par sa force intrinsèque, se voit finalement entraînée à une affirmation nouvelle du Dieu suprême, au plan métaphysique comme dans l'ordre logique. N'y aura-t-il personne, parmi nous, par l'aide duquel ce processus obligatoire de la pensée, que l'athée politico-scientifique arrête volontairement à un certain point, éteignant ainsi la lumière suprême de la compréhension de l'univers, puisse déboucher dans la conception de la réalité objective de l'univers cosmique, qui ramène à l'esprit le sens de la présence divine et sur les lèvres les syllabes humbles et balbutiantes d'une prière heureuse ? Les athées, nous les voyons aussi mus par de nobles sentiments dégoûtés de la médiocrité et de l'égoïsme de tant de milieux sociaux contemporains, et empruntant fort à propos à notre Évangile des formes et un langage de solidarité et de compassion humaine : ne serons-nous pas un jour capables de reconduire à leurs vraies sources, qui sont chrétiennes, ces expressions de valeurs morales ? »

59. *Gaudium et Spes* 10, § 1.

60. JEAN XXIII, *Discours d'ouverture du concile Vatican II*, in *Documentation catholique* 59 (1962) 1383 : « Il faut que cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de la manière qui répond aux exigences de notre époque. En effet, autre est le dépôt de la foi lui-même, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en leur conservant toutefois le même sens et la même portée. »

61. Sur la collaboration entre catholiques et non-catholiques

dans le domaine économique et social, voir *Divini Redemptoris* 58 (cité en note 8) ; *Mater et Magistra* 237 atténue la condamnation : « Les catholiques qui s'adonnent à des activités économiques et sociales se trouvent fréquemment en rapport avec des hommes qui n'ont pas la même conception de la vie. Que, dans ces rapports, Nos fils soient vigilants pour rester cohérents avec eux-mêmes, pour n'admettre aucun compromis en matière de religion et de morale ; mais, qu'en même temps, ils soient animés d'esprit de compréhension, désintéressés, disposés à collaborer loyalement en des matières qui sont en soi bonnes ou dont on peut tirer le bien. Il est cependant clair que, dès que la hiérarchie ecclésiastique s'est prononcée sur un sujet, les catholiques sont tenus de se conformer à ses directives ; puisque appartiennent à l'Église le droit et le devoir non seulement de défendre les principes d'ordre moral et religieux, mais aussi d'intervenir d'autorité dans l'ordre temporel, lorsqu'il s'agit de juger de l'application de ces principes à des cas concrets. »

62. Cf. A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes*, *op. cit*., p. 154, note A.

63. Cf. TERTULLIEN, PL 2, 802 (848) ; CSEL, 47, p. 33, 1. 12-13 : « Tout ce que le limon (dont est formé Adam) exprimait, présageait l'homme qui devait venir, le Christ. »

64. Cf. CONCILE DE CONSTANTINOPLE II, can. 7 : « Sans que le Verbe soit transformé dans la nature de la chair, ni que la chair soit passée dans la nature du Verbe. » Cf. CONCILE DE CONSTANTINOPLE III : « Car de même que sa chair toute sainte, immaculée et animée, n'a pas été supprimée par la divinisation, mais qu'elle est demeurée dans son état et dans sa manière d'être. » Cf. CONCILE DE CHALCÉDOINE : « Nous devons

reconnaître en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, » Denz. 148 (302).

65. Cf. CONCILE DE CONSTANTINOPLE III : « De même sa volonté humaine n'a pas été supprimé », Denz. 291 (556).

66. C'est bien ce que précisent les *modi*, pour qui l'interprétation des passages des hymnes de saint Paul (cf. Colossiens 1, 15) qui considère que l'image du Père est le Verbe avant l'Incarnation n'est « pas assez fondée exégétiquement. »

67. Ici, il s'agit plutôt de la ressemblance, l'image étant souvent considérée par les Pères comme la donnée de base inamissible.

68. Voir la définition de l'Église de *Lumen Gentium* 1 : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain… »

69. Cf. *Lumen Gentium* 16.

70. Voir LUBAC, H. (de), *Surnaturel. Études historiques*, « Aubier théologie, 8 », Aubier, 1946[1] (1946) et la polémique qui s'ensuivit dans les années cinquante.

71. Cf. Liturgie pascale byzantine.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Le bien commun est au service de la personne, comme Jésus lui-même l'a suggéré pour le sabbat. Le contraire est le propre de l'idéologie collectiviste, qui subordonne la personne à la société.

L'Esprit de Dieu qui, par une providence admirable, conduit le cours des temps et rénove la face de la terre, est présent à cette évolution. Quant au ferment évangélique, c'est lui qui a suscité et suscite dans le cœur humain une exigence incoercible de dignité.

Ce phénomène de la mondialisation n'est pas purement humain : il est guidé par l'Esprit Saint. On retrouve la grande intuition des signes des temps.

27- Le respect du prochain[95]

Pour en venir à des conséquences pratiques et qui présentent un caractère d'urgence particulière, le concile insiste sur le respect de l'homme : que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme « un autre lui-même », tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement, et garde d'imiter ce riche qui ne prit nul souci du pauvre Lazare.

Nous devons respecter notre prochain comme un autre nous-mêmes : telle est la règle d'or de l'Évangile (cf. saint Matthieu 7, 7), reprise par Kant : « Traite toujours autrui dans sa personne toujours comme une fin et jamais comme un moyen[96]. » Ceci est vrai non seulement dans son existence mais encore dans ses moyens (contre l'individualisme libéral).

De nos jours surtout, nous avons l'impérieux devoir de nous faire le prochain de n'importe quel homme et, s'il se présente à nous, de le servir activement : qu'il s'agisse de ce vieillard abandonné de tous, ou de ce travailleur étranger, méprisé sans raison, ou de cet exilé, ou de cet enfant né d'une union illégitime qui supporte injustement le poids d'une faute qu'il n'a pas commise, ou de cet affamé qui interpelle notre conscience en nous rappelant la parole du Seigneur : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mat. 25, 40).

Ce respect est d'autant plus vrai qu'il s'adresse aux plus faibles et aux pauvres. On note la forte exhortation : le concile parle d'impérieux devoir, de servir activement et dresse une petite liste : vieillard, travailleur immigré, exilé, enfant illégitime, victime de la famine.

De plus, tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré ; tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques ; tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes ; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leurs personnalité libre et responsable : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes. Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent et insultent gravement à l'honneur du

Créateur.

On trouve ici une liste d'actes intrinsèquement mauvais, c'est-à-dire qu'il ne faut jamais faire, sous aucun prétexte[97] : même si le terme n'apparaît pas, telle est la qualification qu'on voulait donner à de telles pratiques. Ils sont de trois types :

1/ atteinte à la vie (avec une légère nuance sur le suicide, qui peut être dû à des problèmes psychologiques) ;

2/ actes contraires à l'intégrité de la personne ;

3/ actes contraires à la dignité de la personne humaine.

Les conséquences négatives sont précisées : corruption de la civilisation (on s'habitue au pire), dégradation de la dignité des coupables eux-mêmes, offense faite à Dieu.

28- Respect des adversaires[98]

Le respect et l'amour doivent aussi s'étendre à ceux qui pensent ou agissent autrement que nous en matière sociale, politique ou religieuse. D'ailleurs, plus nous nous efforçons de pénétrer de l'intérieur, avec bienveillance et amour, leurs manières de voir, plus le dialogue avec eux deviendra aisé.

Notre foi nous demande de respecter tous les hommes, y compris ceux qui sont séparés de nous par les différences sociales, politiques, ou religieuses. L'ordre est du moins profond au plus significatif : on passe des désaccords en matière sociale, qui peuvent encore être assez ténus, aux divergences politiques puis religieuses, qui peuvent s'avérer plus passionnelles. La bienveillance est une condition préalable au dialogue, qui suppose une vraie connaissance de l'autre.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

en définitive, que l'humanité même, vivifiée, unifiée par l'Esprit du Christ » (LUBAC, H. (de), *Catholicisme*, *op. cit.*, p. 175).

82. *Nostra Aetate* 1, § 2.

83. Cette affirmation est corroborée par : *Gaudium et Spes* 22, § 5 : « […] la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine… »

84. SETIEN, J. M., *La comunidad humana*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit.*, p. 230 : « *El estudio de la naturaleza humana nos ofrece une base de reflexion que vendra luego enriquecida por la reflexion sobrenatural. En el espiritu del hombre se hace manifesta una exigencia constitutiva de comunion amorosa, sin la cual no es posible realizarse plenamente. Vivir en comunion es tan importante y esencial para ser persona humana como afirmar la propia individualidad. […] Exigencia natural : aun debe afirmarse con vigor a fin de que no se haga de la etica un conjunto de imposiciones formalistas o alienadoras.* »

85. Ce paradoxe est présenté ainsi par le pape Benoît XVI dans son encyclique *Deus caritas est* (n. 16) : « L'amour ne peut pas se commander ; c'est en définitive un sentiment qui peut être ou ne pas être, mais qui ne peut pas être créé par la volonté. » Il y répond de la manière suivante (n. 17) : « Dieu n'est pas resté pour nous simplement inaccessible. Dieu nous a aimés le premier, dit la Lettre de Jean qui vient d'être citée (cf. Jn 4, 10) et cet amour de Dieu s'est manifesté parmi nous, il s'est rendu visible car Il « a envoyé son Fils unique dans le monde pour que nous vivions par lui » (1 Jn 4, 9). Dieu s'est rendu visible : en Jésus nous pouvons voir le Père (cf. Jn 14, 9). En fait, Dieu se rend visible de multiples manières. Dans l'histoire d'amour que la Bible nous raconte, Il vient à notre rencontre, Il cherche à

nous conquérir – jusqu'à la dernière Cène, jusqu'au Cœur transpercé sur la croix, jusqu'aux apparitions du Ressuscité et aux grandes œuvres par lesquelles, à travers l'action des Apôtres, Il a guidé le chemin de l'Église naissante. Et de même, par la suite, dans l'histoire de l'Église, le Seigneur n'a jamais été absent : il vient toujours de nouveau à notre rencontre – par des hommes à travers lesquels il transparaît, ainsi que par sa Parole, dans les Sacrements, spécialement dans l'Eucharistie. Dans la liturgie de l'Église, dans sa prière, dans la communauté vivante des croyants, nous faisons l'expérience de l'amour de Dieu, nous percevons sa présence et nous apprenons aussi de cette façon à la reconnaître dans notre vie quotidienne. Le premier, il nous a aimés et il continue à nous aimer le premier ; c'est pourquoi, nous aussi, nous pouvons répondre par l'amour. Dieu ne nous prescrit pas un sentiment que nous ne pouvons pas susciter en nous-mêmes. Il nous aime, il nous fait voir son amour et nous pouvons l'éprouver, et à partir de cet « amour premier de Dieu », en réponse, l'amour peut aussi jaillir en nous. »

86. WRIGHT, A., in *Documentation catholique* 63 (1966) 1806, cité par HAUBTMANN, P., *La communauté humaine*, in A. A. V. V., *L'Église dans le monde de ce temps, op. cit.*, p. 267.

87. LUBAC, H. (de), *Catholicisme, op. cit.*, p. 175.

88. Sources de ce numéro : *Mater et Magistra* 59-67 (étude de la socialisation, considérée comme un des signes des temps).

« Le fait de la socialisation. : Un des traits caractéristiques de notre époque est, sans aucun doute, la socialisation : ces interdépendances, chaque jour plus nombreuses, qui ont entraîné dans la vie et dans l'action des hommes de multiples formes de liens sociaux, reconnues généralement en droit public ou privé. On peut en attribuer l'origine à un certain nombre de

facteurs propres à notre temps : progrès scientifique et technique, accroissement de la productivité, progrès de la civilisation. Ces développements de la vie sociale sont à la fois indice et cause de l'intervention croissante de l'état qui pénètre de plus en plus dans des matières touchant à l'intime de la personne, donc importantes et délicates : protection de la santé, formation et éducation de la jeunesse, orientation professionnelle, rééducation et réhabilitation des sujets déficients physiques ou mentaux. Cette évolution résulte cependant aussi d'une tendance naturelle et presque incoercible : celle-ci porte les hommes à s'associer spontanément pour atteindre des biens désirables pour chacun, mais hors de portée des individus isolés. Sous l'effet de cette tendance, spécialement dans ces derniers temps, ont surgi de toute part, dans le cadre national ou international, des groupements, des sociétés et des institutions de caractère économique, social, culturel, récréatif, sportif, professionnel ou politique.

Avantages et inconvénients. À n'en pas douter, un tel progrès de la socialisation comporte bien des avantages et rend bien des services. Elle permet de satisfaire, surtout dans le domaine économique et social, un grand nombre de droits de la personne humaine, entre autres, ceux qui concernent les moyens d'existence, les soins médicaux, la diffusion et le progrès d'une culture de base, la formation professionnelle, le logement, le travail, un repos convenable et de sains loisirs. En outre, grâce à la meilleure organisation des moyens modernes de diffusion de la pensée – presse, cinéma, radio, télévision – il est possible en tout lieu du monde d'assister, pour ainsi dire en personne, aux événements mondiaux, si éloignés soient-ils. Mais le développement des liens sociaux entraîne, dans presque tous les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Cet enseignement vaut aussi pour les activités les plus quotidiennes. Car ces hommes et ces femmes qui, tout en gagnant leur vie et celle de leur famille, mènent leurs activités de manière à bien servir la société, sont fondés à voir dans leur travail un prolongement de l'œuvre du Créateur, un service de leurs frères, un apport personnel à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire.

Ces affirmations sont vraies pour le travail quotidien : il permet de servir Dieu et constitue un moyen de sanctification. Il est « un prolongement de l'œuvre du Créateur », ce qui nous fournit une définition positive du travail, que reprendra Jean Paul II dans son encyclique sur le travail *Laborem exercens* : le travail concourt à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire. L'homme collabore avec Dieu. Nous retrouvons un tel discours dans les exposés sur le rôle des laïcs dans la société[119].

Loin d'opposer les conquêtes du génie et du courage de l'homme à la puissance de Dieu et de considérer la créature raisonnable comme une sorte de rivale du Créateur, les chrétiens sont au contraire bien persuadés que les victoires du genre humain sont un signe de la grandeur divine et une conséquence de son dessein ineffable. Mais plus grandit le pouvoir de l'homme, plus s'élargit le champ de ses responsabilités, personnelles et communautaires. On voit par là que le message chrétien ne détourne pas les hommes de la construction du monde et ne les incite pas à se désintéresser du sort de leurs semblables : il leur en fait au contraire un devoir plus pressant.

Voilà le reflet d'un débat important dans les années soixante, surtout avec le marxisme : le christianisme, en promettant d'obtenir un paradis céleste, ne détourne-t-il pas les hommes de

la construction de la cité terrestre ? L'idée de l'homme rival de Dieu est directement empruntée au philosophe allemand Ludwig Feuerbach (1804-1872), auteur de *L'essence du christianisme*, qui oppose, de manière irréductible, l'homme à Dieu : comme le résumera Sartre à sa suite, « si Dieu existe, l'homme n'est rien ; si l'homme existe[120]… » La réponse est sans ambiguïté : la foi ne détache pas l'homme des réalités terrestres, car ce serait alors une mauvaise foi. On oppose l'homme à Dieu ! Or, les victoires humaines peuvent être signes de Dieu[121].

35- L'activité humaine doit être ordonnée

De même qu'elle procède de l'homme, l'activité humaine lui est ordonnée. De fait, par son action, l'homme ne transforme pas seulement les choses et la société, il se parfait lui-même. Il apprend bien des choses, il développe ses facultés, il sort de lui-même et se dépasse. Cet essor, bien conduit, est d'un tout autre prix que l'accumulation possible de richesses extérieures. L'homme vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il a. De même, tout ce que font les hommes pour faire régner plus de justice, une fraternité plus étendue, un ordre plus humain dans les rapports sociaux, dépasse en valeur les progrès techniques. Car ceux-ci peuvent bien fournir la base matérielle de la promotion humaine, mais ils sont tout à fait impuissants, par eux seuls, à la réaliser.

Le numéro précédent parlait de la bonté ontologique de l'activité humaine, dans le sillage de la Création. Ce paragraphe traite de sa valeur morale et des normes selon lesquelles elle doit être ordonnée à l'homme comme à sa fin propre[122].

Le terme *activité humaine* désigne plutôt une activité

transitive qu'une activité immanente, comme nous venons de l'établir. Mais cette activité extérieure à l'homme a des conséquences sur son intériorité : elle augmente ses connaissances, développe ses facultés, l'aide à sortir de lui-même et à se dépasser parce qu'il se donne. Elle n'est pas seulement de l'ordre de l'avoir mais de l'être et c'est le plus important, parce que les richesses humaines sont plus importantes que les richesses matérielles, et le développement humain plus fondamental que le simple essor des richesses[123]. Ces dernières sont impuissantes à réaliser le développement de l'humain : elles en sont simplement la base. Il faut donc humaniser le progrès.

Voici donc la règle de l'activité humaine : qu'elle soit conforme au bien authentique de l'humanité, selon le dessein et la volonté de Dieu, et qu'elle permette à l'homme, considéré comme individu ou comme membre de la société, de s'épanouir selon la plénitude de sa vocation.

La règle de l'activité humaine est donc la conformité au bien authentique de l'homme : ce bien authentique est objectif, il se réalise selon le dessein et la volonté de Dieu. Elle consiste donc en cette centralité de l'homme. Comme le travail est fait pour l'homme et non l'homme pour le travail, de même, toute activité humaine est en vue de l'homme, et non l'inverse[124].

36- La juste autonomie des réalités terrestres

Pourtant, un grand nombre de nos contemporains semblent redouter un lien étroit entre l'activité concrète et la religion : ils y voient un danger pour l'autonomie des hommes, des sociétés

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

intégrale de l'homme ici-bas. Au cours de l'histoire, l'usage des choses temporelles a été souillé par de graves aberrations. Atteints par la faute originelle, les hommes sont tombés souvent en de nombreuses erreurs sur le vrai Dieu, la nature humaine et les principes de la loi morale : alors les mœurs et les institutions humaines s'en sont trouvées corrompues, la personne humaine elle-même bien souvent méprisée. De nos jours encore, certains, se fiant plus que de raison aux progrès de la science et de la technique, sont enclins à une sorte d'idolâtrie des choses temporelles : ils en deviennent les esclaves plutôt que les maîtres. C'est le travail de toute l'Église de rendre les hommes capables de bien construire l'ordre temporel et de l'orienter vers Dieu par le Christ. »

120. SARTRE, J. P., *Le diable et le bon Dieu*, Mondadori, 1976, p. 162.

121. THILS, G., *Théologie des réalités terrestres. Prélude*, t. 1, Desclée de Brouwer, 1946, p. 171-172 : « On voit maintenant pourquoi, dans la vision chrétienne du monde, le progrès technique est, d'après les fortes expressions du R. P. Malevez, « un aspect intrinsèque du Christ total et de la lente élaboration mystérieuse des cieux nouveaux et de la terre nouvelle ». Le christianisme, en effet, n'est pas une doctrine d'évasion. Il n'est pas non plus lié aux retours éternels et aux cycles sans fin. Il s'insère dans une philosophie ouverte à un développement progressif du monde dans le temps. Il tend à faire croître l'humanité dans le Christ et l'Esprit et, par là-même, doit vouloir nécessairement que les manifestations terrestres de cette humanité portent en elles la marque d'une croissance intérieure progressive. Il s'en suit que, prise en elle-même, la maîtrise contemporaine de la matière, l'organisation politique, l'art, la pensée, et toute technique complètent le Christ, et, en le

complétant, le glorifient. […] Le catholicisme accueille le progrès humain, dans toutes ses dimensions, comme une condition et même comme une composante de sa perfection propre. Et par là, on enlève tout fondement à l'une des aversions les plus profondes éprouvées par la sensibilité philosophique et scientifique moderne à l'endroit du catholicisme ».

122. GUIX FERRERES, J. M., *La actividad humana en el mundo*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit.*, p. 286.

123. JEAN-PAUL II, *Lettre encyclique « Laborem exercens »*, n. 20 : « […] afin que le travailleur non seulement puisse « avoir » plus, mais aussi et surtout puisse « être » davantage, c'est-à-dire qu'il puisse réaliser plus pleinement son humanité sous tous ses aspects. »

124. Cf. *Laborem exercens* 6 et 9.

125. Cf. *Apostolicam Actuositatem* 7 : « Tout ce qui compose l'ordre temporel : les biens de la vie et de la famille, la culture, les réalités économiques, les métiers et les professions, les institutions de la communauté politique, les relations internationales et les autres réalités du même genre, leur évolution et leur progrès, n'ont pas seulement valeur de moyen par rapport à la fin dernière de l'homme. Ils possèdent une valeur propre, mise en eux par Dieu lui-même, soit qu'on regarde chacun d'entre eux, soit qu'on les considère comme parties de l'ensemble de l'univers temporel : « Et Dieu vit tout ce qu'il avait fait et c'était très bon » (Gn 1, 31). Cette bonté naturelle qui est leur reçoit une dignité particulière en raison de leur relation avec la personne humaine au service de laquelle ils ont été créés. Enfin il a plu à Dieu de rassembler toutes les réalités, aussi bien naturelles que surnaturelles, en un seul tout

dans le Christ « pour que celui-ci ait la primauté en tout » (Col 1, 18). Cette destination, loin de priver l'ordre naturel de son autonomie, de ses fins, de ses lois propres, de ses moyens, de son importance pour le bien des hommes, rend au contraire plus parfaites sa force et sa valeur propre. »

126. Cf. MARITAIN, J., *Distinguer pour unir ou les degrés du savoir*, Paris, 1932.

127. CONCILE VATICAN I, *Constitution Dei Filius*, ch. 4, DS 3017.

128. Id., DS 3020.

129. Cf. GUIX FERRERES, J. M., *La actividad humana en el mundo*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit*., p. 310.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

dans les religions non-chrétiennes. L'Église approuve les légitimes aspirations du cœur humain : tout ce qu'il y a de vrai, de bon, de juste dans les institutions humaines[143]. C'est le fondement de sa position sur l'ONU et les organismes internationaux qui apparaissaient au moment du concile (cf. *Gaudium et Spes* 84-90).

43- Aide que l'Église cherche à apporter à l'activité humaine

Le concile exhorte les chrétiens, citoyens de l'une et de l'autre cité, à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres, en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais que nous marchons vers la cité future[144] croient pouvoir, pour cela, négliger leurs tâches humaines, sans s'apercevoir que la foi même, compte tenu de la vocation de chacun, leur en fait un devoir plus pressant[145]. Mais ils ne se trompent pas moins ceux qui, à l'inverse, croient pouvoir se livrer entièrement à des activités terrestres en agissant comme si elles étaient tout à fait étrangères à leur vie religieuse – celle-ci se limitant alors pour eux à l'exercice du culte et à quelques obligations morales déterminées. Ce divorce entre la foi dont ils se réclament et le comportement quotidien d'un grand nombre est à compter parmi les plus graves erreurs de notre temps. Ce scandale, déjà dans l'Ancien Testament les prophètes le dénonçaient avec véhémence[146] et, dans le Nouveau Testament avec plus de force, Jésus-Christ lui-même le menaçait de graves châtiments[147]. Que l'on ne crée donc pas d'opposition artificielle entre les activités professionnelles et sociales d'une

part, la vie religieuse d'autre part. En manquant à ses obligations terrestres, le chrétien manque à ses obligations envers le prochain, bien lus, envers Dieu lui-même, et il met en danger son salut éternel. À l'exemple du Christ qui mena la vie d'un artisan, que les chrétiens se réjouissent plutôt de pouvoir mener toutes leurs activités terrestres en unissant dans une synthèse vitale tous les efforts humains, familiaux, professionnels, scientifiques, techniques, avec les valeurs religieuses, sous la souveraine ordonnance desquelles tout se trouve coordonné à la gloire de Dieu.

Le concile condamne à la fois un faux spiritualisme éloignant de la cité terrestre et la séparation entre activités terrestres et vie chrétienne, où il voit une des plus grandes erreurs de notre temps, déjà dénoncée dans *Mater et Magistra*[148]. Il entend favoriser une synthèse harmonieuse, sans confusion, dans le respect de l'autonomie.

Aux laïcs reviennent en propre, quoique non exclusivement, les professions et les activités séculières. Lorsqu'ils agissent, soit individuellement, soit collectivement, comme citoyens du monde, ils auront donc à cœur, non seulement de respecter les lois propres à chaque discipline, mais d'y acquérir une véritable compétence. Ils aimeront collaborer avec ceux qui poursuivent les mêmes objectifs qu'eux. Conscients des exigences de leur foi et nourris de sa force, qu'ils n'hésitent pas, au moment opportun, à prendre de nouvelles initiatives et à en assurer la réalisation. C'est à leur conscience, préalablement formée, qu'il revient d'inscrire la loi divine dans la cité terrestre. Qu'ils attendent des prêtres lumières et forces spirituelles. Qu'ils ne pensent pas pour autant que leurs pasteurs aient une compétence telle qu'ils puissent leur fournir une solution concrète et

immédiate à tout problème, même grave, qui se présente à eux, ou que telle soit leur mission. Mais plutôt, éclairés par la sagesse chrétienne, en prêtant fidèlement attention à l'enseignement du magistère[149], qu'ils prennent eux-mêmes leurs responsabilités.

Aux laïcs, dont on parle en premier, conformément à la constitution sur l'Église, reviennent les tâches séculières, puisque leur domaine est le domaine temporel (*indoles sæcularis*[150]), c'est-à-dire, qu'ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée[151]. On leur demande d'être compétents et de prendre leurs responsabilités, c'est-à-dire d'agir conformément à l'Évangile et à la vertu de prudence, parce que tout n'est pas contenu dans le Magistère de l'Église ! Ils seront guidés par leurs pasteurs sur le plan spirituel, sur le plan de la doctrine et des conseils, mais il leur reviendra d'incarner, grâce à leur prudence personnelle, ces enseignements et à prendre les bonnes décisions.

Fréquemment, c'est leur vision chrétienne des choses qui les inclinera à telle ou telle solution, selon les circonstances. Mais d'autres fidèles, avec une égale sincérité, pourront en juger autrement, comme il advient souvent et à bon droit. S'il arrive que beaucoup lient facilement, même contre la volonté des intéressés, les options des uns ou des autres ave le message évangélique, on se souviendra en pareil cas que personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Église. Que toujours, dans un dialogue sincère, ils cherchent à s'éclairer mutuellement, qu'ils gardent entre eux la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

- de la communauté internationale et de la paix (cinquième chapitre)

Tous ces points avaient été placés dans des annexes, qui ont finalement été intégrées au document final.

---

165. A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes, op. cit.*, p. 366.

Chapitre 1
Dignité du mariage et de la famille

Ce chapitre débute par un bilan très général de la situation du mariage et de la famille au moment du concile (n. 47) : on entrevoit déjà certaines conséquences de la fameuse *révolution sexuelle* commencée au milieu des années soixante. Malgré ces difficultés, le concile va s'attacher à une présentation renouvelée de la vision chrétienne de la sexualité et du mariage, à tel point qu'on a pu écrire que ces quelques numéros forment une véritable « bombe à retardement pour le futur », susceptible de répondre aux défis du siècle.

Le mariage est d'abord envisagé selon la catégorie biblique de l'alliance (n. 48), dont on tire des conséquences théologiques par rapport aux propriétés du mariage (unité et indissolubilité), au sacrement et à sa spiritualité, puisqu'on insiste sur la sainteté de vie que suppose cet état.

On examine ensuite l'amour conjugal (n. 49), cause du mariage, qui est analysé dans son déroulement à partir de ses prémisses (le sentiment amoureux) jusqu'à son épanouissement dans le don de soi de la vie conjugale. Le texte va aller loin dans le souci de formation humaine et prend assez longuement en compte la sexualité.

La question de la fécondité est aussi abordée (n. 50) en raison des contestations liées à l'apparition de la pilule contraceptive, qui se généralise dans les années soixante, mais également comme un élément intrinsèque du mariage. Le lien entre union des époux et fécondité est particulièrement souligné : l'amour

humain est incomplet s'il n'est pas volontairement ouvert à la vie. Un effort est fait pour mieux réfléchir au délicat problème de la régulation des naissances, mais on sent que tout n'était pas mûr : il faudra attendre l'encyclique *Humanae Vitae* de Paul VI, en juillet 1968, pour que la question soit mieux traitée.

On conclut sur l'importance de la famille pour toute l'Église (n. 52), en appelant à une action pastorale renforcée ; l'éducation des enfants est enfin brièvement évoquée.

Introduction : les enjeux avant le concile

a- Quel enseignement sur le mariage ?

Ce premier chapitre entend promouvoir un renouvellement de la théologie catholique du mariage ; il se présente en effet comme l'union entre une perspective personnaliste nettement dominante et une approche plus juridique.

Le texte a donné lieu à des débats assez virulents mais surtout à de nombreuses manœuvres en sous-main. En fait, il met beaucoup l'accent sur l'amour conjugal, mais semble laisser un peu de côté la fécondité du mariage, pour laisser la porte ouverte à une éventuelle reconnaissance de la contraception par le Magistère (qui n'eut pas lieu) : le Saint Père s'était en effet réservé le thème de la régulation des naissances, qu'il avait confié à une commission ad hoc, indépendante du concile. Mais certains voulaient préparer le terrain[166]… Paul VI demanda donc personnellement qu'on ajoutât différentes précisions :

- mentionner les moyens anti-conceptionnels, conformément à *Casti Connubii*, dans la liste de l'actuel numéro 47 : « puisqu'il est terni par la polygamie, l'amour libre, les moyens anti-conceptionnels et autres déformations » ;

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

authentique. Ce don du Christ demeure dans toute la vie conjugale : si les époux lui sont fidèles et l'entretiennent, il assurera leur fidélité à travers tous les changements, toutes les épreuves… Le but final du sacrement est donc l'édification des conjoints l'un par l'autre, la sainteté ; le mariage apparaît ainsi comme une véritable vocation.

Précédés par l'exemple et la prière commune de leurs parents, les enfants, et même tous ceux qui vivent dans le cercle familial, s'ouvriront ainsi plus facilement à des sentiments d'humanité et trouveront plus aisément le chemin du salut et de la sainteté. Quant aux époux, grandis par la dignité de leur rôle de père et de mère, ils accompliront avec conscience le devoir d'éducation qui leur revient au premier chef, notamment au plan religieux.

On passe du mariage en tant que tel aux enfants et au devoir d'éducation des parents. Celle-ci comprend deux aspects : éducation humaine, qui sera favorisé par un climat de sécurité affective et morale, et éducation chrétienne, qui représente le premier devoir d'apostolat des parents. La paternité et la maternité entraînent un développement humain, un progrès personnel dans le cœur des parents : lorsqu'on se donne, on grandit. Elle est une réponse à une vocation (naturelle).

Membres vivants de la famille, les enfants concourent, à leur manière, à la sanctification des parents. Par leur reconnaissance, leur piété filiale et leur confiance, ils répondront assurément aux bienfaits de leurs parents et, en bons fils, ils les assisteront dans les difficultés de l'existence et dans la solitude de la vieillesse. Le veuvage, assumé avec courage dans le sillage de la vocation conjugale, sera honoré de tous[189]. Les familles se communiqueront aussi avec générosité leurs richesses

spirituelles. Alors, la famille chrétienne, parce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Église[190], tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer, que par la coopération amicale de tous ses membres.

On récapitule à ce niveau les devoirs des enfants vis-à-vis des parents. On comprend aussi pourquoi ils constituent un bien excellent du mariage : ils permettent aux parents de développer et d'approfondir leur amour conjugal, dont ils sont la traduction visible, et ils font aussi partie de la vocation des parents. La famille chrétienne a un rôle social à jouer.

49- L'amour conjugal

A plusieurs reprises, la parole de Dieu a invité les fiancés à entretenir et soutenir leurs fiançailles par une affection chaste, et les époux leur union par un amour sans faille[191]. Beaucoup de nos contemporains exaltent aussi l'amour authentique entre mari et femme, manifesté de différentes manières, selon les saines coutumes des peuples et des âges. Éminemment humain puisqu'il va d'une personne vers une autre personne en vertu d'un sentiment volontaire, cet amour enveloppe le bien de la personne tout entière ; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme des éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale. Cet amour, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever. Associant l'humain et le divin, un tel amour conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes qui se manifeste par des sentiments et des gestes de tendresse et il imprègne toute

leur vie[192] ; bien plus, il s'achève lui-même et grandit par son généreux exercice. Il dépasse donc de loin l'inclination simplement érotique qui, cultivée pour elle-même, s'évanouit vite et d'une façon pitoyable.

La présentation de ce passage de *Gaudium et Spes* est tout à fait neuve dans le Magistère de l'Église : si Pie XI avait un peu ouvert la voie dans l'encyclique *Casti Connubii* en parlant pour la première fois d'amour conjugal (cité dans le texte), l'empreinte personnaliste est nettement plus marquée dans Vatican II. L'amour conjugal, réalité naturelle assumée ensuite par le Christ en charité conjugale, est la cause et l'origine de l'union des époux (cause formelle) ; il est à la base du mariage. Les fiançailles sont ainsi décrites comme une « affection chaste », procédant donc de l'amour, et les relations entre époux sont qualifiées comme d'*amour*. L'amour conjugal est une forme particulière d'amitié puisqu'il est décrit comme un « sentiment volontaire *(affectus voluntatis)* qui va d'une personne à une autre personne. » Le but du mariage est donc d'être capable d'aimer l'autre pour lui-même, de rechercher son bien (il « enveloppe le bien de la personne tout entière »). Il n'est donc pas un simple attrait érotique mais quelque chose de volontaire, de personnel, qui veut le bien de l'autre. Il n'est pas non plus purement spirituel mais englobe différents aspects : corporels, psychologiques… Il comprend toute la vie, l'imprégnant en profondeur, et s'achève dans le don de la vie. Il n'est donc pas coupé de la fécondité. Assumé par le Christ, il devient voie de salut et s'épanouit en charité conjugale.

Cette affection a sa manière particulière de s'exprimer et de s'accomplir par l'œuvre propre du mariage. En conséquence, les actes qui réalisent l'union intime et chaste des époux sont des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

175. Cf. SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, *Theologia moralis*, imprimerie saint André des arts, Besançon, 1839, vol. 7, dist. 927.

176. Cf. MARC, C., *Institutiones morales alphonsianae*, imprimerie Guggiani, Rome, 1887[3], t. 2, n. 2099.

177. Dans le code de droit canonique de 1917 : *Codex iuris canonici*, can. 1013, § 1.

178. PIE XI, *Lettre encyclique « Casti Connubii »*, 20-22.

179. PIE XII, *Discours aux participants du congrès de l'union catholique italienne des sages femmes*, in A. A. S. 43 (1951) 835.

180. Cf. SAINT1 AUGUSTIN, *De bono coniugali* (PL 40, 375-376 et 394). – SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique, Supplément*, q. 49, a. 3 à 1. – *Decretum pro Armenis*, Denz. 702 (1327). – PIE XI, *Encyclique « Casti Connubii »*, in A. A. S. 22 (1930) 543-555 ; Denz. 2227-2238 (3703-3714).

181. Cf. SAINT1 AUGUSTIN, *De bono coniugali* (PL 40, 375-376 et 394). – SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique, Supplément, q. 49, a. 3 à 1. – Decretum pro Armenis, Denz.* 702 (1327). – PIE XI, Encyclique « *Casti Connubii* », in A. A. S. 22 (1930) 543-555 ; *Denz*. 2227-2238 (3703-3714).

182. Cf. Osée 2 ; Jérémie 3, 6-13 ; Ezéchiel 16 et 23 ; Isaïe 54.

183. Cf. Évangile selon saint Matthieu 9, 15 ; Évangile selon saint Marc 2, 19-20 ; Évangile selon saint Luc 5, 34-35 ; Évangile selon saint Jean 3, 29 ; Deuxième lettre aux Corinthiens 11, 2 ; Lettre aux Éphésiens 5, 27 ; Apocalypse 19, 7-8 ; 21, 2 et 9.

184. Cf. Lettre aux Éphésiens 5, 25.

185. Cf. *Constitution dogmatique sur l'Église « Lumen Gentium »*, n. 11, 35 et 41.

186. Cf. PIE XI, *Encyclique « Casti Connubii »*, in A. A. S. 22 (1930) 583 ; Denz. 2231 (3706).

187. Cf. Osée 2-3.

188. Cf. Lettre aux Éphésiens 5, 25-32.

189. Cf. Première lettre à Timothée 5, 3.

190. Cf. Lettre aux Éphésiens 5, 32.

191. Cf. Genèse 2, 22-24 ; Proverbes 5, 18-20 ; 31, 10-31 ; Tobie 8, 4-8 ; Cantique 1, 1-3 ; 2, 16 ; 7, 8-11 ; Première lettre aux Corinthiens 7, 3-6 ; Lettre aux Éphésiens 5, 25-33.

192. PIE XI, *Encyclique « Casti Connubii »*, in A. A. S. 22 (1930) 546-547, Denz. 2231 (3706).

193. Première lettre aux Corinthiens, 7, 5.

194. PIE XII, *Allocution « Tra le visite »*, 20 janvier 1958, in A. A. S. 50 (1958) 91.

195. § 2 : Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre)… Voir aussi *Lumen Gentium* 35, § 3. Cf. PIE XI, *Encyclique « Casti Connubii »*, in A. A. S. 22 (1930) 559-561 ; Denz, 2239-2241 (3716-3718) ; PIE XII, *Alloc. Conventui Unionis Italicae inter Obstetrices*, 29/10/51, in A. A. S. 43 (1951) 835-854 ; PAUL VI, *alloc. ad Em. mos Patres Purpuratos*, 23/06/64, in A. A. S. 56 (1964) 581-589. « Par ordre du Souverain Pontife, certaines questions qui supposent d'autres recherches plus approfondies ont été confiées à une commission pour les problèmes de la population, de la famille et de la natalité pour que, son rôle achevé, le Pape puisse se prononcer. L'enseignement du Magistère demeurant ainsi ce qu'il est, le concile n'entend pas proposer immédiatement de solutions concrètes. »

196. Cf. Lettre aux Éphésiens 5, 16 ; Lettre aux Colossiens 4, 5.

197. Cf. Lettre aux Romains 5, 15 et 18 ; 6, 5-11 ; Lettre aux Galates 2, 20.

198. Cf. Lettre aux Éphésiens 5, 25-27.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

constituant une sorte de contre-société ! C'est déjà ce qu'affirmait, dans les premiers temps de l'Église, l'auteur anonyme de la *Lettre à Diognète*. À certaines époques, une telle attitude peut relever de l'héroïsme.

Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les vêtements. Ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils ne se servent pas de quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier. Ce n'est pas à l'imagination ni aux rêveries d'esprits agités que leur doctrine doit sa découverte ; ils ne se font pas, comme tant d'autres, les champions d'une doctrine humaine. Ils se répartissent dans les cités grecques et barbares suivant le lot échu à chacun ; il se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et la manière de vivre, mais leur vie communautaire a vraiment quelque chose d'étonnant et de proprement paradoxal.
Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens, et supportent toutes les charges comme des étrangers. Toute terre étrangère leur est une patrie et toute patrie une terre étrangère. Ils se marient comme tout le monde, ils ont des enfants, mais ils n'abandonnent pas leurs nouveau-nés. Ils partagent tous la même table, mais ne partagent pas leur épouse.
Ils sont dans la chair, mais ne vivent pas selon la chair. Ils passent leur vie sur la terre, mais sont citoyens du ciel. Ils obéissent aux lois établies et leur manière de vivre l'emporte en perfection sur les lois. […]
En un mot, ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde. L'âme est répandue dans tous les membres du corps comme les chrétiens dans les cités du monde. L'âme

habite dans le corps et pourtant elle n'est pas du corps, comme les chrétiens habitent dans le monde mais ne sont pas du monde. Invisible, l'âme est retenue prisonnière dans un corps visible ; ainsi les chrétiens, on voit bien qu'ils sont dans le monde mais le culte qu'ils rendent à Dieu demeure invisible[211].

57- Le rapport entre la foi et la culture

Les chrétiens, en marche vers la cité céleste, doivent rechercher et goûter les choses d'en haut[212], mais cela pourtant, loin de la diminuer, accroît plutôt la gravité de l'obligation qui est la leur de travailler avec tous les hommes à la construction d'un monde plus humain. Et, de fait, le mystère de la foi chrétienne leur fournit des stimulants et des soutiens inappréciables : ils leur permettent de s'adonner avec plus d'élan à cette tâche et surtout de découvrir l'entière signification des activités capables de donner à la culture sa place éminente dans la vocation intégrale de l'homme.

La foi ne détourne pas des réalités de la vie des hommes : elle ne doit pas enfermer dans une sorte de monde parallèle, qui serait purement spirituel. Elle accroît plutôt la gravité de l'obligation de travailler avec tous les hommes à la construction d'un monde plus humain. Le chrétien a pour rôle, de par sa foi, d'orienter les réalités terrestres vers leur véritable fin qui est Dieu. Telle est la tâche des fidèles laïcs en ce monde, comme l'affirme la constitution sur l'Église :

Les fidèles doivent donc reconnaître la nature profonde de toute la création, sa valeur et sa finalité qui est la gloire de Dieu ; ils doivent, à travers les travaux même temporels,

s'aider en vue d'une vie plus sainte, afin que le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et dans la justice, la charité et la paix atteigne plus efficacement sa fin. Dans l'accomplissement universel de ce devoir, les laïcs ont la première place. Par leur compétence dans les disciplines profanes et par leurs activités que la grâce du Christ élève au-dedans, qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à obtenir que les valeurs de la création soient cultivées dans l'intérêt absolument de tous les hommes, selon les fins du Créateur et la lumière de son Verbe, grâce au travail de l'homme, à la technique et à la culture[213].
Que les fidèles laïcs s'efforcent d'accorder les uns et les autres entre eux, harmonieusement, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu[214].

La charité nous pousse à prendre soin de tous : elle offre un stimulant et un soutien dans ce souci d'autrui.

En effet, lorsqu'il cultive la terre de ses mains ou avec l'aide de moyens techniques, pour qu'elle produise des fruits et devienne une demeure digne de toute la famille humaine, et lorsqu'il prend part consciemment à la vie des groupes sociaux, l'homme réalise le plan de Dieu, manifesté au commencement des temps, de dominer la terre[215] et d'achever la création, et il se cultive lui-même. En même temps, il obéit au grand commandement du Christ de se dépenser au service de ses frères.

Dans le livre de la Genèse, Dieu commande à l'homme et à la femme qu'il vient de créer de soumettre la terre et de la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

diversité des éléments culturels, dans le même temps s'amenuise la faculté pour chaque homme de les percevoir et de les harmoniser entre eux, si bien que l'image de « l'homme universel » s'évanouit de plus en plus. Cependant continue de s'imposer à chaque homme le devoir de sauvegarder l'intégralité de sa personnalité, en qui prédominent les valeurs d'intelligence, de volonté, de conscience et de fraternité, valeurs qui ont toutes leur fondement en Dieu Créateur et qui ont été guéries et élevées d'une manière admirable dans le Christ.

Le progrès des différentes disciplines fait que le savoir est de plus en plus morcelé : chacun est spécialisé dans son domaine, qu'il lui faut beaucoup de temps pour acquérir, et a du mal à connaître autre chose que ce qui relève de sa stricte compétence. Établir une synthèse devient une entreprise ardue à notre époque.

La famille est au premier chef comme la mère nourricière de cette éducation : en elle, les enfants, enveloppés d'amour, découvrent plus aisément la hiérarchie des valeurs, tandis que des éléments d'une culture éprouvée s'impriment d'une manière presque inconsciente dans l'esprit des adolescents, au fur et à mesure qu'ils grandissent.

La première éducation est fournie par la famille qui nous donne les rudiments de la culture ; mais ces bases demeureront notre vie durant. Nous sommes redevables à nos parents de toute la formation initiale reçue d'eux : la famille est la source initiale de la culture.

Pour cette même éducation, les sociétés actuelles disposent, en particulier grâce à la diffusion croissante des livres et aux

nouveaux moyens de communication culturelle et sociale, de ressources opportunes qui peuvent faciliter l'universalité de la culture. En effet, avec la diminution plus ou moins généralisée du temps de travail, les occasions de se cultiver se multiplient pour la plupart des hommes. Que les loisirs soient bien employés, pour se détendre et pour fortifier la santé de l'esprit et du corps : en se livrant à des activités libres et à des études désintéressées ; à l'occasion de voyages en d'autres régions (tourisme) qui affinent l'intelligence et qui, de surcroît, enrichissent chacun par la connaissance de l'autre ; également par des exercices physiques et des activités sportives qui aident à conserver un bon équilibre psychique, individuellement et aussi collectivement, et à établir des relations fraternelles entre les hommes de toutes conditions, de toutes nations ou de races différentes. Que les chrétiens collaborent donc aux manifestations et aux actions culturelles collectives qui sont de leur temps, qu'ils les humanisent et les imprègnent d'esprit chrétien.

Les média peuvent être des relais puissants de diffusion de la culture, dans le bon comme dans le mauvais sens, d'ailleurs. L'universalité de la culture dont il est question ici est un aspect de la mondialisation, même si le terme n'apparaît pas ici : un modèle culturel dominant tend à se diffuser, et les pères conciliaires en étaient les premiers témoins. La diminution du temps de travail devrait permettre d'avoir davantage de temps disponible et de favoriser un essor des loisirs ; ceux-ci, comprenant une part culturelle, devraient à leur tour stimuler un développement de la culture parmi le plus grand nombre. Une réflexion est donc à mener quant aux loisirs.

Cependant tous ces avantages ne sauraient parvenir à réaliser

l'éducation culturelle intégrale de l'homme si, en même temps, on néglige de s'interroger sur la signification profonde de la culture et de la science pour la personne humaine.

Nous sommes invités à percevoir l'enjeu de la culture, à s'interroger sur elle et à l'intégrer dans notre existence.

62- Réaliser l'harmonie entre la foi et la culture

Bien que l'Église ait largement contribué au progrès de la culture, l'expérience montre toutefois que, pour des raisons contingentes, il n'est pas toujours facile de réaliser l'harmonie entre la culture et le christianisme.

L'harmonie entre la foi et la culture est à construire : elle n'est pas une donnée immédiate. Elle s'est réalisée à certains moments du passé ; elle est plus difficile actuellement.

Ces difficultés ne portent pas nécessairement préjudice à la vitalité de la foi, et même elles peuvent inciter à une plus exacte et plus profonde intelligence de celle-ci. En effet, les plus récentes recherches et découvertes des sciences, ainsi que celles de l'histoire et de la philosophie, soulèvent de nouvelles questions qui comportent des conséquences pour la vie même, et exigent de nouvelles recherches de la part des théologiens eux-mêmes. Dès lors, tout en respectant les méthodes et les règles propres aux sciences théologiques, ils sont invités à chercher sans cesse la manière la plus apte de communiquer la doctrine aux hommes de leur temps : car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la foi, autre chose la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées à condition toutefois d'en sauvegarder le sens et la signification[234]. Que, dans la pastorale, on ait une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

encore l'informatique), une meilleure organisation économique, la multiplication des relations (avec les débuts de la mondialisation), l'intervention croissante des pouvoirs politiques en matière économique – devenue depuis plus réduite. Tout cela, du au contexte économiquement porteur des *trente glorieuses*, a contribué à une meilleure satisfaction de nos besoins.

Pourtant les sujets d'inquiétude ne manquent pas. Beaucoup d'hommes, surtout dans les régions du monde économiquement développées, apparaissent comme dominés par l'économique : presque toute leur existence personnelle et sociale est imbue d'un certain « économisme », et cela aussi bien dans les pays favorables à l'économie collectiviste que dans les autres. À un moment où le développement de l'économie, orienté et coordonné d'une manière rationnelle et humaine, permettrait d'atténuer les inégalités sociales, il conduit trop souvent à leur aggravation et même, ici ou là, à une régression de la condition sociale des faibles et au mépris des pauvres. Alors que des foules immenses manquent encore du strict nécessaire, certains, même dans les régions moins développées, vivent dans l'opulence ou gaspillent sans compter. Le luxe côtoie la misère. Tandis qu'un petit nombre d'hommes disposent d'un très ample pouvoir de décision, beaucoup sont privés de presque toute possibilité d'initiative personnelle et de responsabilité ; souvent même, ils sont placés dans des conditions de vie et de travail indignes de la personne humaine.

De semblables déséquilibres économiques et sociaux se produisent entre le secteur agricole, le secteur industriel et les services, comme aussi entre les diverses régions d'un seul et

même pays. Entre les nations économiquement plus développées et les autres nations, une opposition de plus en plus aiguë se manifeste, capable de mettre en péril jusqu'à la paix du monde.

Le concile présente maintenant les aspects négatifs : essentiellement, la domination de l'économie dans les pays développés (qualifiée *d'économisme*), avec l'esprit de gain ou l'absorption de l'humain dans l'organisation économique, et le creusement des inégalités avec les pays en voie de développement. Quelques chiffres peuvent nous aider à mieux prendre conscience de cette réalité du déséquilibre au moment du concile[240] :

46 % de la population mondiale ne détenait que 7 % des richesses, et vivait avec moins de cent dollars par an ;

10 % de la population mondiale possédait 50 % des richesses.

Les hommes de notre temps prennent une conscience de plus en plus vive de ces disparités : ils sont profondément persuadés que les techniques nouvelles et les ressources économiques accrues dont dispose le monde pourraient et devraient corriger ce funeste état de choses. Mais pour cela de nombreuses réformes sont nécessaires dans la vie économico-sociale ; il y faut aussi, de la part de tous, une conversion des mentalités et des attitudes. Dans ce but, l'Église, au cours des siècles, a explicité à la lumière de l'Évangile des principes de justice et d'équité, demandés par la droite raison, tant pour la vie individuelle et sociale que pour la vie internationale ; et elle les a proclamés surtout ces derniers temps. Compte tenu de la situation présente le concile entend les confirmer et indiquer quelques orientations en prenant particulièrement en considération les exigences du développement économique.

Ces changements supposent une conversion des mentalités et des cœurs : ce sont des problèmes humains, à régler à un niveau humain et pas seulement technique. L'aide que l'Église peut apporter, ce sont les principes de sa doctrine sociale.

Notons, au passage, que cette doctrine sociale – le terme n'est pas mentionné dans le concile – est présentée d'une manière nouvelle : comme une réflexion à partir de l'Évangile, puis de la droite raison, donc comme un éclairage de la foi sur les réalités de ce monde, un discernement par rapport aux signes des temps.

64- Le développement économique au service de l'homme : la centralité de la personne humaine

Le titre employé est déjà significatif : on parle de *progressio economica*, ce qui peut se traduire par *progrès économique* ou *développement économique*. Les deux termes ne sont pas tout à fait équivalents : la *croissance économique* est une donnée technique, qui dépend de nombreux facteurs (situation d'un pays à un moment donné, bonne santé des entreprises et des acteurs économiques, capacités technique et d'innovation, éducation des citoyens, etc.), tandis que le *développement* est plus large, et embrasse tout l'aspect humain, moral. Les deux notions sont imbriquées l'une dans l'autre : un pays sera d'autant plus performant économiquement que ses cadres seront bien formés et « motivés » ; la croissance économique peut aussi être un moyen d'être débarrassé de préoccupations plus terre à terre (par exemple, subsister, se nourrir, trouver de l'argent pour que les enfants s'instruisent, etc.) pour grandir en humanité, en culture et en vertu[241].

Aujourd'hui plus que jamais, pour faire face à l'accroissement

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Entre le tiers-monde et les pays développés, les méthodes de redistribution des richesses sont diverses et tiennent compte de la situation économique, mais le but est le même : la justice distributive, ou justice sociale. Pour autant, il faut veiller aux excès et ne pas favoriser l'assistanat et la passivité !

70- Le capital

Les investissements, de leur côté, doivent tendre à assurer des emplois et des revenus suffisants tant à la population active d'aujourd'hui qu'à celle de demain. Tous ceux qui décident de ces investissements, comme de l'organisation de la vie économique (individus, groupes, pouvoirs publics) doivent avoir ces buts à cœur et se montrer conscients de leurs graves obligations ; d'une part, prendre des dispositions pour faire face aux nécessités d'une vie décente, tant pour les individus que pour la communauté tout entière ; d'autre part, prévoir l'avenir et assurer un juste équilibre entre les besoins de la consommation actuelle, individuelle et collective, et les exigences d'investissement pour la génération qui vient. On doit également avoir toujours en vue les besoins pressants des nations et des régions économiquement moins avancées. Par ailleurs, en matière monétaire, il faut se garder d'attenter au bien de son propre pays ou à celui des autres nations. On doit s'assurer en outre que ceux qui sont économiquement faibles ne soient pas injustement lésés par des changements dans la valeur de la monnaie.

Pour un chef d'entreprise, la difficulté est d'agir à court terme et à long terme : dans une situation de crise, par exemple, il faut réagir vite, et, quelquefois, licencier ; mais si l'activité

redémarre, il faudra peut-être réembaucher. Il doit se poser comme question : Et l'avenir de cette personne ? N'est-ce pas très dommageable pour elle d'être au chômage ? Le bien de l'entreprise semble parfois en contradiction avec le bien de l'employé ! On ne peut envisager une réponse sur le court terme, sans prévoir aussi à plus longue échéance : sinon, on est un mauvais gestionnaire. Dans l'investissement du capital, il convient donc d'être à la fois prudent et précautionneux, en pensant au futur, mais pas pusillanime ou intéressé, en songeant aux autres. Tout investissement est en vue du travail.

71- La propriété

La propriété et les autres formes de pouvoir privé sur les biens extérieurs contribuent à l'expression de la personne et lui donnent l'occasion d'exercer sa responsabilité dans la société et l'économie. Il est donc très important de favoriser l'accession des individus et des groupes à un certain pouvoir sur les biens extérieurs.

Le concile souligne l'importance de la propriété :
- elle permet à la personne de s'exprimer ;
- elle permet aussi de responsabiliser chacun (« Le système communiste, partout où il a été appliqué, a abouti à une perte du sens du bien commun, à une déresponsabilisation des gens car chacun finit par se reposer sur l'état[252]. »)

La propriété privée ou un certain pouvoir sur les biens extérieurs assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale ; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine. Enfin, en stimulant

l’exercice de la responsabilité, ils constituent l’une des conditions des libertés civiles.

Le droit à la propriété privée est un indicateur précieux – même s’il n’est pas le seul – du degré de liberté d’une société.

Les formes d’un tel pouvoir ou propriété sont aujourd’hui variées ; et leur diversité ne cesse de s’amplifier. Toutes cependant demeurent, à côté des fonds sociaux, des droits et des services garantis par la société, une source de sécurité non négligeable. Et ceci n’est pas vrai des seules propriétés matérielles, mais aussi des biens immatériels, comme les capacités professionnelles.

La propriété présente aussi l’avantage de favoriser l’autonomie personnelle et familiale (subsistance et sécurité).

La légitimité de la propriété privée ne fait toutefois pas obstacle à celle des divers modes de propriétés publiques, à condition que le transfert des biens au domaine public soit effectué par la seule autorité compétente, selon les exigences du bien commun, dans les limites de celui-ci et au prix d’une indemnisation équitable. L’Etat a, par ailleurs, compétence pour empêcher qu’on abuse de la propriété privée contrairement au bien commun.

On rappelle les conditions classiques de la propriété publique :

- autorité ;
- conformément aux exigences du bien commun[253] ;
- avec une indemnisation équitable des anciens propriétaires.

Le rôle minimal de l’état par rapport à l’économie est de faire

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

conçu d'une manière dynamique), conformément à un ordre juridique légitimement établi ou à établir. Alors les citoyens sont en conscience tenus à l'obéissance. D'où, assurément, la responsabilité, la dignité et l'importance du rôle de ceux qui gouvernent.

Trois conditions sont donc mises en avant :

- l'action de l'état doit s'inscrire dans les limites de l'ordre moral objectif, c'est-à-dire respecter la loi naturelle ;
- elle doit viser le bien commun ;
- elle respecte les principes d'un ordre juridique (constitution et lois positives)[263].

À propos de l'ordonnancement juridique de l'état, *Pacem in terris* fournit d'intéressantes précisions sur la distinction des trois pouvoirs, devenue classique depuis Montesquieu :

Nous estimons conforme aux données de la nature humaine l'organisation politique des communautés humaines fondées sur une convenable division des pouvoirs, correspondant aux trois fonctions principales de l'autorité publique. En effet, dans ce régime, sont définis en termes de droit non seulement les attributions et le fonctionnement des pouvoirs publics mais aussi les rapports entre simples citoyens et représentants de l'autorité, ce qui constitue, pour les premiers, une garantie dans l'exercice de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs.

Toutefois, pour qu'un système juridique et politique de ce genre procure les avantages escomptés, il faut que, dans leur action et leurs méthodes, les pouvoirs publics soient conscients de la nature et de la complexité des problèmes qu'ils sont appelés à

résoudre conformément aux conjonctures du pays. Et il est indispensable que chacun d'eux exerce de façon pertinente sa propre fonction. Cela suppose que le pouvoir législatif s'exerce dans les limites prescrites par l'ordre moral et par les normes constitutionnelles et qu'il interprète objectivement les exigences du bien commun dans l'évolution continuelle des situations ; que le pouvoir exécutif fasse régner partout le droit, à la lumière d'une parfaite connaissance des lois et d'une consciencieuse analyse des circonstances ; que le pouvoir judiciaire administre la justice avec une impartialité pénétrée de sens humain et soit inflexible en face des pressions dictées par l'intérêt des parties en cause[264].

Si l'autorité publique, débordant sa compétence, opprime les citoyens, que ceux-ci ne refusent pas ce qui est objectivement requis par le bien commun ; mais qu'il leur soit cependant permis de défendre leurs droits et ceux de leurs concitoyens contre les abus du pouvoir, en respectant les limites tracées par la loi naturelle et la loi évangélique.

Si l'état ne respecte pas ces principes, comment les chrétiens doivent-ils réagir ? D'abord, par une résistance passive, pacifique : c'est l'objection de conscience. Elle est formulée pour la première fois dans *Pacem in terris* :

L'autorité exigée par l'ordre moral émane de Dieu. Si donc il arrive aux dirigeants d'édicter des lois ou de prendre des mesures contraires à cet ordre moral et, par conséquent, à la volonté divine, ces dispositions ne peuvent obliger en conscience car « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Bien plus, en pareil cas, l'autorité cesse d'être elle-même et

dégénère en oppression. « La législation humaine ne revêt le caractère de loi qu'autant qu'elle se conforme à la droite raison ; d'où il appert qu'elle tient sa vigueur de la loi éternelle. Mais, dans la mesure où elle s'écarte de la raison, on la déclare injuste, elle ne vérifie pas la notion de loi, elle est plutôt une forme de la violence »[265].

Ensuite, on peut, dans certains cas, en mesurant les conséquences, qui doivent être proportionnées, adopter une attitude de résistance active quand tout est perdu : cette doctrine se fonde sur la notion de tyrannicide présente dans la pensée de saint Thomas. Les chrétiens ont la possibilité de défendre leurs droits à deux conditions :

- ne pas refuser ce que requiert le bien commun ;
- respecter la loi naturelle et la loi divine (ne pas employer de moyens qui leur soient contraires).

75- Les citoyens par rapport à la société politique : la participation

Si le numéro 74 analyse la communauté politique en soi et par rapport aux citoyens, le numéro 75 s'intéresse aux citoyens et à leurs rapports vis-à-vis de la communauté politique. Il étudie un concept-clef de la pensée politique contemporaine : la participation. L'homme contemporain a un niveau culturel plus élevé et aspire donc à participer au gouvernement. Cette requête est légitime car l'homme est un être libre, du fait de sa Création à l'image de Dieu, et liberté signifie maîtrise de soi-même, comme l'expose saint Thomas dans le fameux prologue de la *Prima-Secundae*. Si l'homme est capable de se gouverner soi-même, il est logique qu'il aspire à participer au gouvernement

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

254. MARTIN-ARTAJO, A., *La vida en la comunidad politica*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit.*, p. 553 : *El tema central del capitulo es éste*.

255. Toute la source de ce paragraphe se trouve dans *Pacem in Terris* 19.

256. À dessein, cette partie n'emploie pas le terme *état*, mais parle de *communauté politique* et *de communauté sociale*, ou *civile* : l'état est en effet une forme particulière, historiquement définie, de communauté politique ; en plus, le terme est plus large et englobe dirigeants et dirigés, citoyens et autorité, dans un même ensemble. Voir A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes, op. cit.*, p. 598, note III A. MARTIN-ARTAJO, A., *La vida en la comunidad politica*, in A. A. V. V., *Concilio Vaticano II. Comentarios a la constitucion Gaudium et Spes sobre la Iglesia en el mundo de hoy, op. cit.*, p. 552 : « *Es cosa curiosa que en la constitucion conciliar Gaudium et Spes se habia siempre de « comunidad politica » y no aparece para nada el termino Estado. La expresion « comunidad politica » aparece dieciseis veces, y una vez se emplea como sinonima la expresion « comunidad civil ». Este termino ha sido, sin duda, utilizado de modo consciente por los padres conciliares, precisamente porque su significado es mas amplio que el del termino « Estado », dado que aquel abarca de modo inequivoco los dos protagonistas de la vida politica : el estamento gobernante y el comun de los ciudadanos. La comunidad politica es la integracion de ambos bajo el principio del bien comun. En la preferencia que se da a esta expresion tal vez ha influido tambien el proposito de acentuar el caracter natural y originario de la « comunidad politica », a*

diferencia del caracter derivado y formal que se atribuye al « Estado », en cuanto configuracion concreta que recibe la comunidad politica en cada pais. El propio concilio afirma que la comunidad politica, como la familia, responde de modo inmediato a la naturaleza profunda del hombre ; que la comunidad politica y la autoridad publica se fundan en la misma naturaleza humana y pertenecen, por lo tanto, al orden previsto por Dios. En expresion de Pio XII, la comunidad politica in genere pertenece al orden absolute de los seres y de los fines, cosa que no puede afirmarse de las formas singulares que el Estado, identificado con el estamento gobernante, adopta en cada situaci6n contingente geografica e historica. »

257. A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes, op. cit.*, p. 598, note II : « *1/ Imprimis exponitur necessitas societatis politicae, quae nititur in natura personae humanae, et tanquam corpus morale ex bono communi procurando exhaurit ius suum proprium et originarium. 2/ Deinde explanatur necessitas auctoritatis, quae similiter exoritur ex natura humana et consequenter ex Dei ordinatione, quamvis formae sub quibus auctoritas exercetur ab homine libere determinatur 3/ Inquibus fundatur obligatio pro auctoritate ordinem moralem observandi et fines suos non praetergrediendi, et pro civibus praestandi oboedientiam. »*

258. TUCCI, R., *La vie de la communauté politique*, in A. A. V. V., *L'Église dans le monde de ce temps. t. 2 : commentaires, op. cit.*, p. 549 : « Une présentation traditionnelle quant à la doctrine mais nouvelle quant à la manière de poser le problème. »

259. Id. Cf. *Pacem in Terris* 19.

260. Lettres aux Romains 13, 1-2.

261. SAINT JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie sur l'épître aux Romains*, 23 (PG 60, 615), cité par JEAN XXIII, *Pacem in terris*, 18. *Mater et Magistra* 118 rappelle finement que le but n'est pas de constituer une oligarchie en mettant l'industrie aux mains de quelques-uns, ce qui serait contraire au bien du pays.

262. Sur le même sujet, lire *Pacem in Terris* 19.

263. Sur cette approbation de l'état constitutionnel, voir *Pacem in Terris* 31.

264. *Pacem in Terris* 28.

265. *Pacem in Terris* 19.

266. Cf. *Pacem in Terris* 31.

267. Cf. l'attitude de M. Valéry Giscard d'Estaing quant à la loi sur l'avortement, qui invoqua une *éthique de responsabilité* : le responsable politique a le droit d'avoir une opinion personnelle, mais, en tant que représentant le peuple, il doit suivre le désir exprimé de la majorité.

268. Voir *Pacem in Terris* 68-70.

269. PIE XII, *Radiomessage de Noël 1944*, in A. A. S. 37 (1945) 5-23.

270. Dans ce discours, le pape affirme d'ailleurs qu'après la vocation de prêtre, dans l'ordre naturel, la plus haute vocation au service du prochain, la plus méritante et la plus digne, est celle de la politique.

271. En latin, le terme est : *caritas politica*.

272. Le but de ce numéro est de préciser cette distinction : voir A. A. V. V., *Concilii Vaticani II Synopsis. Constitutio pastoralis de Ecclesia in mundo hujus temporis Gaudium et Spes, op. cit.*, p. 618, note II, 89a.

273. Évangile selon saint Luc 20, 25.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

que le concile a refusé de condamner a priori la guerre. Pour la proscrire totalement, il faudrait des instances internationales d'arbitrage ; sinon, on est naïf. L'Église attend donc que ces institutions existent ; d'ici là, elle recommande la négociation : il faut éviter la guerre au maximum. Mais elle reste possible dans certains cas. Le concile rejette aussi les états qui déclenchent les conflits armés.

Quant à ceux qui se vouent au service de la patrie dans la vie militaire, qu'ils se considèrent eux aussi comme les serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples ; s'ils s'acquittent correctement de cette tâche, ils concourent vraiment au maintien de la paix.

80- La guerre totale

Le progrès de l'armement scientifique accroît démesurément l'horreur et la perversion de la guerre. Les actes belliqueux, lorsqu'on emploie de telles armes, peuvent en effet causer d'énormes destructions, faites sans discrimination, qui, du coup, vont très au-delà des limites d'une légitime défense. Qui plus est, si l'on utilisait complètement les moyens déjà stockés dans les arsenaux des grandes puissances, il n'en résulterait rien de moins que l'extermination presque totale et parfaitement réciproque de chacun des adversaires par l'autre, sans parler des nombreuses dévastations qui s'ensuivraient dans le monde et des effets funestes découlant de l'usage de ses armes.

Le progrès des armements a doté l'homme de capacités terribles de destruction. Les dégâts peuvent être énormes et ne sont ni prévisibles, ni contrôlés ; ils incluent bien souvent des civils, qui devraient rester en dehors de la guerre. Les capacités

de destruction sont donc sans discrimination. Une telle guerre pourrait avoir des conséquences à l'échelle de la planète : l'homme a désormais le pouvoir de dévaster entièrement le monde, et donc, une responsabilité énorme, à mesurer (voir le cas du président Kennedy et de la crise des missiles de Cuba ou la mission de l'académie pontificale des sciences auprès de Brejnev[289]).

Tout cela nous force à reconsidérer la guerre dans un esprit entièrement nouveau. Que les hommes d'aujourd'hui sachent qu'ils auront de lourds comptes à rendre de leurs actes de guerre. Car le cours des âges à venir dépendra pour beaucoup de leurs décisions d'aujourd'hui.

De telles horreurs prévisibles font regarder la guerre sous un jour nouveau.

Dans une telle conjoncture, faisant siennes les condamnations de la guerre totale déjà prononcées par les derniers papes, ce saint synode déclare : tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation.

La voilà, la condamnation tant attendue. Mais, surprise : elle ne porte pas sur le nucléaire en tant que tel. Il n'y a pas de rejet absolu de l'arme nucléaire. On peut rechercher différents motifs : les théologiens conciliaires n'avaient pas une opinion unanime, le thème n'était pas encore mûr. Cette condamnation n'est pas prononcée parce qu'elle n'est pas vraie dans les circonstances actuelles. La condamnation porte sur la guerre

totale : celle qui tue sans discrimination civils et militaires. Celle-ci est très importante : on le perçoit dans la solennité de la formule choisie. C'est l'unique condamnation vraiment nouvelle du concile, avec le génocide. Mais elle est de taille : la guerre totale (autrement dit, utilisant des armes de destruction massive) est présentée comme un crime contre Dieu et contre l'humanité. Il faut noter :

- qu'on ne précise pas les moyens (bombe atomique, bombardements…) parce qu'ils sont tous visés ;
- qu'on ne condamne pas possession et usage, cette distinction n'apparaissant pas.

Le risque particulier de la guerre moderne consiste en ce qu'elle fournit pour ainsi dire l'occasion à ceux qui possèdent des armes scientifiques plus récentes de commettre de tels crimes ; et, par un enchaînement en quelque sorte inexorable, elle peut pousser la volonté humaine aux plus atroces décisions. Pour que jamais plus ceci ne se produise, les évêques du monde entier, rassemblés et ne faisant qu'un, adjurent tous les hommes, tout particulièrement les chefs d'état et les autorités militaires, de peser à tout instant une responsabilité aussi immense devant Dieu et devant toute l'humanité.

Le risque que font courir les armes modernes oblige les dirigeants à y réfléchir à deux reprises avant de décider la guerre ou leur emploi.

81- La course aux armements

Les armes scientifiques, il est vrai, n'ont pas été accumulées dans la seule intention d'être employées en temps de guerre. En effet, comme on estime que la puissance défensive de chaque

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

mondial, ce qui sera bien facilité si chacun renonce à ses propres préjugés et se prête sans retard à un dialogue sincère.

Différents dangers menacent cette coopération :
- l'attrait des richesses ;
- les ambitions de conquêtes ;
- les idéologies (le communisme ou le nationalisme).

86- Quelques règles opportunes

En vue de cette coopération, les règles suivantes paraissent opportunes : a) Les nations en voie de développement auront très à cœur d'assigner pour fin au progrès le plein épanouissement humain de leurs propres citoyens, et cela d'une manière explicite et non équivoque. Elles se souviendront que le progrès prend sa source et son dynamisme avant tout dans le travail et le savoir-faire des pays eux-mêmes ; car il doit s'appuyer non pas sur les seuls secours étrangers, mais en tout premier lieu sur la pleine mise en œuvre des ressources de ces pays ainsi que sur leur culture et leurs traditions propres. En cette matière, ceux qui exercent la plus grande influence sur les autres doivent donner l'exemple.

On précise ensuite quelques règles communes : le progrès a pour but le développement humain ; il faut donc mettre la personne au centre (et non l'idéologie ou le pouvoir ou l'intérêt) et que les pays en voie de développement ne comptent pas seulement sur l'aide des pays riches.

b) Les nations développées ont le très pressant devoir d'aider les nations en voie de développement à accomplir ces tâches. Qu'elles procèdent donc aux révisions internes, spirituelles et

matérielles, requises pour l'établissement de cette coopération universelle. Ainsi, dans les négociations avec les nations plus faibles et plus pauvres, elles devront scrupuleusement tenir compte du bien de celles-ci ; en effet, les revenus qu'elles tirent de la vente de leurs produits sont nécessaires à leur propre subsistance.

Les pays riches ont le devoir d'aider les plus pauvres et sont invités à un sérieux examen de conscience. En outre, ils devront tenir compte de la pauvreté de certains états dans les négociations pour ne pas opprimer davantage des nations pauvres.

c) C'est le rôle de la communauté internationale de coordonner et de stimuler le développement, en veillant cependant à distribuer les ressources prévues avec le maximum d'efficacité et d'équité. En tenant compte, assurément, du principe de subsidiarité, il lui revient aussi d'ordonner les rapports économiques mondiaux pour qu'ils s'effectuent selon les normes de la justice. Que l'on fonde des institutions capables de promouvoir et de régler le commerce international – en particulier avec les nations moins développées – en vue de compenser les inconvénients qui découlent d'une excessive inégalité de puissance entre les nations. Une telle normalisation, accompagnée d'une aide technique, culturelle et financière, doit mettre à la disposition des nations en voie de développement les moyens nécessaires pour poursuivre l'essor harmonieux de leur économie.

Un travail en commun en vue du développement est instamment requis ; il aura pour but premier de veiller à la distribution des ressources et d'établir un ordre économique

juste. Pour cela, on recommande de fonder des institutions en vue du commerce international pour corriger les inégalités et apporter une aide technique, culturelle et financière efficace. Tel devrait être le rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) récemment fondée.

d) Dans bien des cas il est urgent de procéder à une refonte des structures économiques et sociales. Mais il faut se garder des solutions techniques insuffisamment mûries, tout particulièrement de celles qui, tout en offrant à l'homme des avantages matériels, s'opposent à son caractère spirituel et à son épanouissement. Car « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mat. 4, 4). Et tout élément de la famille humaine porte, en lui-même et dans ses meilleures traditions, quelque élément de ce trésor spirituel que Dieu a confié à l'humanité, même si beaucoup en ignorent l'origine.

On appelle encore à une refonte des structures économiques et sociales mais en respectant la personne humaine, sans matérialisme ! Le problème du développement n'est pas simplement une question de moyens matériels et techniques, mais quelque chose de beaucoup plus vaste, à la fois humain, moral, et technique : l'approche ne saurait donc se contenter d'être matérialiste, il faut une perspective beaucoup plus globale. Les pays en voie de développement ont des ressources cachées : les pays riches ne doivent pas se contenter du *tout technique*, c'est-à-dire d'une aide purement matérielle.

87- Coopération internationale et développement démographique

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

45- Le Christ, alpha et oméga

Seconde partie : De quelques questions plus urgentes

46- Introduction

Chapitre 1 : Dignité du mariage et de la famille

Introduction : les enjeux avant le concile

47- Introduction

48- Le mariage

49- L’amour conjugal

50- La fécondité

51- La fécondité (suite : les atteintes contre elle)

52- La promotion du mariage et de la famille est le fait de tous

Chapitre 2 : L’essor de la culture

53- Introduction

54- Nouvelles formes de vie

55- L’homme, auteur de la culture

56- Difficultés et devoirs

57- Le rapport entre la foi et la culture

58- Nombreux rapports entre l’Évangile et la

culture
59- Les diverses raisons à composer avec soin dans les cultures humaines
60- Reconnaître le droit à la culture et se préoccuper de son développement
61- L'éducation à la culture intégrale de l'homme
62- Réaliser l'harmonie entre la foi et la culture

Chapitre 3 : La vie économico-sociale

63- Introduction : la situation des années
64- Le développement économique au service de l'homme : la centralité de la personne humaine
65- Le développement économique sous le contrôle de l'homme
66- Les déficiences dues à l'économie
67- Le travail
68- La participation dans le travail
69- La destination universelle des biens
70- Le capital
71- La propriété
72- L'activité économique par rapport au Christ

Chapitre 4 : La vie de la communauté politique

73- Les tendances au moment du concile

74- La nature de la communauté politique

75- Les citoyens par rapport à la société politique : la participation

76- Les relations Église-état

Chapitre 5 : La sauvegarde de la paix et la construction de la communauté des nations

77- Introduction

79- Mettre un frein à l'inhumanité des guerres

80- La guerre totale

81- La course aux armements

82- Vers l'absolue proscription de la guerre

83- Éliminer les causes de discorde

84- La communauté des nations et les institutions internationales

85- La coopération internationale dans le domaine économique

86- Quelques règles opportunes

87- Coopération internationale et développement démographique

88- Le rôle des chrétiens dans la communauté internationale

89- Le rôle de l’Église dans la communauté internationale

90- Rôle des chrétiens dans les institutions internationales

Conclusion

91. Rôle de chaque fidèle et des Églises particulières

92. Le dialogue entre tous les hommes

93. Un monde à construire et à conduire à sa fin

Bibliographie